

SENAT
Monsieur le Sénateur Jean-Claude Carle
15, rue de Vaugirad
75006 PARIS

Dépot Amendement
Loi sur la réforme de la formation

Paris, le 22 septembre 2009

Monsieur le Sénateur,

Vous êtes actuellement en train d'examiner le projet de loi de la réforme sur la formation.

France apprentissage souhaiterait déposer un amendement sur la création d'une mutuelle pour les apprentis.

En effet Laurent Wauquiez ayant tout récemment sur RMC indiqué que les jeunes pourront désormais s'inscrire en centre de formation (CFA) avant même d'avoir trouvé une entreprise d'accueil :
"Ils commenceront leur formation et dès qu'ils auront trouvé une entreprise, ils débiteront le système de l'apprentissage".

S'ensuit si l'on devait appliquer la proposition de Monsieur Laurent Wauquiez, un vide juridique quant à l'assurance sociale de l'apprenti entre le moment où il entre en CFA sans contrat et le moment où son statut devient celui de salarié.

Ne trouvez-vous pas plus judicieux que l'apprenti "étudiant des métiers" puisse avoir une assurance et une mutuelle comme tout étudiant, ou que l'on crée une mutuelle spécifique pour les apprentis ?

Les entreprises verraient alors leurs charges diminuer, n'ayant plus que les cotisations du régime de retraite. Le coût d'un apprenti s'en trouverait alors réduit et simplifié, tout en comblant un vide juridique lié à la période transitionnelle entre son entrée en CFA et son début d'activité.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma très haute considération.



Jean-Marie DUSSEIGNEUR
Fondateur de France apprentissage

Copie à Monsieur le Président Gérard Larcher